

M Pierre GAILLARD  
Directeur d'hôpital honoraire  
19, Rue de la Courondelle  
34500 BEZIERS

Béziers le 25 octobre 2010

à

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

29 OCT. 2010  
106/656

COURRIER ARRIVEE

*Parvenue par mail le 25/10/2010*

Monsieur le Président de la Chambre  
Régionale des Comptes  
Languedoc-Roussillon  
500, Avenue des Etats du Languedoc  
34064 MONTPELLIER Cedex 2

**Objet :** ROD-CHIBT N°106/793 du 12 octobre 2010

**V/Réf :** Votre courrier du 6 mai 2010

Votre lettre 106 /034030 995 /794 du 12 octobre 2010

**N/Réf :** Mon courrier du 27 juin 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu par courrier ci-dessus référencé le rapport d'observations définitives délibéré par votre Chambre concernant la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal du Bassin de Thau dont j'ai assuré la direction entre le 25 février 2002 et le 7 juillet 2008.

Vous me faites savoir que j'ai la faculté d'adresser une réponse écrite aux dites observations.

J'observe en premier lieu avec regrets que la Chambre Régionale des Comptes a très peu pris en considération les remarques formulées par rapport aux observations provisoires communiquées au mois de mai 2010.

Il me paraît donc important de réitérer par la présente un certain nombre de ces remarques.

- **L'examen de la Chambre sur la gestion de l'établissement est toujours présenté comme portant sur les exercices 1999 et suivants (pages 1 et 2)**

En réalité le contrôle a été opéré sur les exercices 2004 et 2008 ainsi qu'en témoignent les chiffres présentés et leurs commentaires subséquents.

De plus le contrôle a plus été axé sur les aspects techniques comptables et financiers que sur la stratégie de gestion y compris au plan budgétaire.

Ainsi, de mon point de vue, n'a pas été suffisamment mis en relief l'effort de rééquilibrage budgétaire mené depuis 2002 par la direction et au-delà l'ensemble des acteurs hospitaliers.

L'examen de la situation lors de cet exercice et de ceux relatifs aux années antérieures auraient révélé le très important déficit constaté, certes dans un contexte de sous dotation avérée et - partant - la politique constante conduite ultérieurement pour le résorber.

- **La Chambre confirme (page 17) son appréciation selon laquelle « le centre hospitalier est manifestement réticent à passer des créances en non valeur... »**

Je ne puis à nouveau que contester fermement cette appréciation de caractère général. Pendant la période où j'ai assuré la direction de l'établissement, chaque fois que le Trésorier a présenté des demandes d'admission en non valeur en apportant la preuve que des diligences adéquates complètes et rapides avaient été effectuées, ces demandes ont été reçues.

Les statistiques « Ecart : Propositions d'admission en non valeur/Acceptations » confirment à l'évidence cette affirmation.

J'ajoute qu'un jugement de votre Chambre du mois d'avril 2008 faisant suite à un examen de la situation locale par la Cour des Comptes elle-même témoigne que la gestion du comptable public a pu autrefois être critiquable et qu'elle contribue à l'évidence à la situation encore aujourd'hui observée (près de 5500 titres restaient à recouvrer en juin 2010 pour une valeur de 1.5 M €).

Je rappelle enfin que l'établissement a mis en œuvre diverses procédures visant à accélérer le recouvrement des créances anciennes dont la création d'une commission mixte : Direction des Finances-Trésor Public.

En réalité la question se pose de savoir si les restes à recouvrer ont toujours fait l'objet de la part du Trésor Public des diligences nécessaires.

En tout état de cause on ne peut déduire de quelques cas particuliers -d'ailleurs discutables - une attitude de principe « fermée » de la part de la direction à ce sujet.

- **Concernant « la mobilisation prématurée de l'emprunt de la Société Générale » (page 14)**

Je crois devoir rappeler que la levée dudit emprunt est intervenue en fonction de 2 considérations :

- Le niveau très bas d'alors de la trésorerie
- Le calendrier initial de réalisation de l'opération de regroupement des maternités sétoises inscrites au SROS.

J'ai dans mon courrier du 27 juin 2010 précisé selon quelles modalités et quel calendrier l'Agence Régionale de l'Hospitalisation avait modifié le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire à ce sujet.

L'abandon de cette opération a été officiellement notifié à l'établissement par courrier du 8 octobre 2007.

Une communication plus précoce aurait sans doute permis une mobilisation échelonnée de cet emprunt.

- **Je note enfin avec satisfaction que la Chambre apprécie avec pertinence les contraintes et difficultés auxquelles l'établissement a été soumis en matière d'investissement.**

- La période 2000-2006 a été essentiellement consacrée à la mise en œuvre soutenue par les autorités de tutelle de la fusion ayant conduit à la création du CHIBT (construction des EHPAD de Marseillan et de Vias, du CSP d'Agde). Pour mémoire, l'un des établissements objet de la fusion, l'Hôpital Local d'Agde-Marseillan ne disposait d'aucune capacité d'investissement.

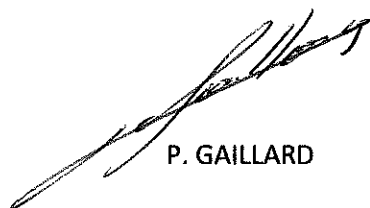
Même si d'importants travaux ont été effectués sur les sites de Sète (extension de l'établissement des Pergolines, mise aux normes de la stérilisation, rénovation du bureau des entrées, extension de l'UHCD, rénovation des services de médecine A et B, ...) beaucoup reste effectivement à réaliser sur le site Hôpital de Sète.

- Les autorisations obtenues au premier semestre 2008 concernant la restructuration du plateau technique (Plan Hôpital 2012) et l'installation d'un équipement IRM qui accompagneront la poursuite des opérations de rénovation et de mise aux normes sur le site principal contribueront à développer l'attractivité du centre hospitalier et la qualité des soins dispensés.

Ainsi que l'affirme la Chambre ces investissements sont indispensables.

- **S'agissant des observations de la Chambre sur les aspects techniques de nature comptable et financière**, je fais mienne les remarques que ne manquera pas d'apporter la direction actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



P. GAILLARD

Copie : M. le Directeur du CHBT